



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27/10/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0139

1. Intitulé du projet

Construction de logements en accession directe et d'une Résidence pour Personnes Agées (RPA) à Maisons-Alfort

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique N°36	<p>Construction dont la SPD est de environ 16 500 m²</p> <p>L'opération crée une SDP entre 10 000 et 40 000 m², ce qui implique la réalisation d'une demande d'étude d'impact au cas par cas</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la construction de 16 500 m² de surface de plancher de logements dont environ 10 680 m² en accession directe et 5 820 m² en RPA.

Trois bâtiments en R+5+A sont prévus dont un pour les logements en RPA.

Un chemin piéton reliera l'avenue de la République et la rue Carnot.

Le projet prévoit la création 268 logements répartis comme suit :

- Logements en accession : 26 studios, 41 T2, 54 T3, 43 T4 et 6 T5;

- Logements de la RPA : 13 studios, 72 T2 et 13 T3.

Le terrain est actuellement occupé par deux bâtiments de bureaux qui seront démolis dans le cadre de la présente opération :

- 92-94 avenue de la République : 4 800 m² de bureaux ;

- 75-81 rue Carnot : 1 200 m² de bureaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond tout d'abord à une demande croissante de logements liée à l'augmentation de la population. De plus, la ville de Maisons-Alfort a souhaité avoir une diversité d'usage afin de maintenir une activité et de ne pas créer trop de logements sur le site. C'est pour cela que des logements en RPA ont été proposés au projet.

Le projet s'inscrit dans une démarche de certification NF Logement délivrée par Cerqual et respectera la RT 2012. Les préoccupations relatives aux thèmes suivants seront traités avec soin et contrôlées par un organisme tiers (Cerqual) :

- Confort acoustique
- Confort thermique
- Durabilité de l'ouvrage
- Sécurité et sûreté des logements
- Accessibilité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches afin de minimiser l'impact de l'arrivée de nouveaux habitants. Quatre tranches sont envisagées sur 3 ans, soit une tranche tous les 6 mois.

Le lancement du chantier est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2015.

Une démarche de chantier propre sera mise en oeuvre. Les enjeux seront notamment de réduire les nuisances inhérentes à tout chantier, comme l'acoustique, les nuisances liées à la qualité de l'air, la production de déchets et la qualité du tri, ou encore les risques de pollutions.

En ce qui concerne tout particulièrement la gestion des déchets, un diagnostic des déchets de démolition sera réalisé en amont de la démolition afin de pouvoir anticiper les contraintes et d'optimiser la valorisation.

En tout état de cause, les entreprises devront, de part leurs engagements contractuels, veiller à la mise en place de la démarche de chantier propre.

La Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Oeuvre réaliseront un suivi de cette démarche tout au long du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera uniquement des logements. Certaines thématiques seront étudiées avec le plus grand soin afin de limiter les éventuels impacts et nuisances générées.

Peuvent notamment être cités les éléments suivants :

- Gestion des eaux pluviales : La surface de pleine terre sera optimisée et des systèmes complémentaires de rétention en toiture terrasse seront envisagés ;
- Gestion de l'énergie : Le projet respectera la RT 2012 ;
- Intégration dans l'environnement : Le projet permet de retrouver un front bâti le long de l'Avenue de la République. De plus, les volumes retenues, les matériaux choisis seront cohérents avec les bâtiments environnants ;
- Acoustique : Le projet respectera la réglementation acoustique et traitera notamment les nuisances des voiries environnantes classées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette foncière :	6 084 m ²
SDP créée :	16 500 m ²
Nombre de logements :	268
Nombre de place de stationnement :	268
Nombre de bâtiment :	3 bâtiments
Hauteur des bâtiments :	R+5+A

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

92, 94 Avenue de la République et
75, 77, 79, 81 rue Carnot, à
Maisons-Alfort (94700)

Parcelle AP75

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 26 '23.7" E

Lat. 48° 48'18.1" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le terrain est occupé par deux bâtiments de bureaux en R+3, avec 3 niveaux de sous-sol, et des parkings extérieurs.

Les deux bâtiments représentent environ 6 000 m² de bureaux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 octobre 2010.
Le règlement applicable à la zone du projet est celui des Zones UA (ou zones urbaines) du PLU de la ville.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Maisons-Alfort" réalisé en mai 2013 (phase de consultation de mars à mai 2013). Le projet respectera la réglementation en vigueur.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI de la Marne et de la Seine dans le département du Val de Marne, approuvé le 12 novembre 2007 : Projet non concerné - PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain, prescrit le 9 juillet 2001 : Concerne toute la commune - PPR mouvement de terrain par affaissement et effondrement, prescrit le 1er août 2001 : Projet concerné par le risque d'effondrement liée à la présence d'anciennes carrières. Une étude de sol est en cours pour statuer sur ces points.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution est en cours. Les conclusions seront intégrées au projet. Informations actuelles : - Projet situé sur un ancien site industriel (garage) dont l'activité est terminée depuis 2005 (Source : BASIAS). Ce garage n'existe plus aujourd'hui. - Etude IDDEA sur la parcelle voisine avec quelques anomalies, cependant les déchets ont pu être envoyés en ISDND. Il est à noter que la zone classée ERP de la RPA ne sera pas en contact avec la terre en place.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien (Une demande d'autorisation de prélèvement dans la zone de répartition des eaux est désormais nécessaire dès le seuil de 8 m3/h). Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans la nappe de l'albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 9 km du site Natura 2000 le plus proche (Sites de Seine-Saint-Denis)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 11 km des Rives de Seine classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres seront excavées pour créer les niveaux de sous-sol sous la RPA notamment. Elles seront réutilisées sur place en remblais sous les logements en accession (sous-sol existant de 3 niveaux, contre 2 pour le projet futur).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des remblais seront nécessaires sous les logements en accession. Une réutilisation des terres excavées sur le site est prévue pour réaliser ces remblais.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement peu végétalisé. Le nouveau projet va améliorer la place des espaces verts au sein du site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Incidence positive sur une éventuelle pollution des sols : excavation des sols pollués et acheminement vers des centres de traitement appropriés - Incidence positive sur la présence de carrières : remblaiement du site si nécessaire et diminution du risque d'effondrement du site

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est en vigueur sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : - Au niveau d'une zone d'anciennes carrières (source : PLU) ; - Au niveau d'une zone de risque de remontée de nappe faible à moyen (source : BRGM) ; - Au niveau d'une zone de retrait/gonflement d'argile avec un aléa faible (source : BRGM). Une étude de sol est en cours. Elle préconisera si nécessaire des recommandations à suivre vis-à-vis des risques identifiés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas une source de nuisances sonores particulières du fait de sa destination (logements). En revanche, la phase chantier sera susceptible d'en générer pendant un temps limité. Il sera mis en place une démarche de chantier propre, visant notamment à réduire ces éventuelles nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé aux nuisances d'une avenue et d'une rue, classées respectivement en catégorie 3 et 4. Un étude acoustique sera réalisée afin de maîtriser cette nuisance.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas une source de vibrations du fait de sa destination (logements).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En revanche, le métro 8 passe à environ 50 m du projet (Avenue du Général Leclerc). Une étude vibratoire est en cours afin de pérenniser le projet vis-à-vis de ce risque éventuel.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas de commerces, ainsi aucune nuisance lumineuse liées aux enseignes n'est identifiée. Le projet créera quelques émissions lumineuses propres à l'éclairage extérieur, qui resteront tout de même moins impactantes que l'éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet rejettera des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif de la commune. Le PLU exige des dispositifs de prétraitement pour les parkings en sous-sol, qui seront mis en oeuvre. Concernant les eaux pluviales, le PLU exige la mise en place d'un traitement de dépollution pour les parkings extérieurs de plus de 5 places. De plus, un débit de fuite de 2l/s/ha est imposé. Ces exigences seront respectées. De la rétention en toiture terrasse est notamment envisagée pour respecter ce débit de fuite.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets non dangereux via les ménages (ordures ménagères, emballages, verres, déchets verts...). Ces derniers seront collectés par la commune. Le chantier produira également des déchets. Seule cette phase produira des déchets dangereux qui seront collectés et traités de manière appropriée en accord avec la charte de chantier propre et la réglementation en vigueur.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'un ensemble immobilier en lieu et place de bureaux. Les espaces extérieurs seront valorisés via un aménagement paysager réfléchi et qualitatif. Selon les demandes de la ville, la construction d'une RPA permettra de maintenir une activité au sein du site et un phasage des travaux permettra de limiter l'effet d'une augmentation trop rapide de population.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact car :

- En amont de l'opération, une analyse environnementale de site a été réalisée (document joint). Elle permet de recenser les atouts et les contraintes du site et émet des recommandations qui seront suivies tout au long du projet ;
- Une démarche environnementale anticipée a été mise en place, notamment via la certification NF Logement. Les problématiques relatives à l'acoustique, la thermique, la durabilité, la sécurité et l'accessibilité seront traités avec soin et validées par un organisme tiers (Cerqual) ;
- De plus, une démarche de chantier propre sera mise en oeuvre tout au long du chantier afin de réduire les nuisances générées ;
- La construction de logements ne présentera pas de risques particuliers dans un environnement déjà urbanisé ;
- Aucun espace sensible n'a été identifié à proximité du site. Seules des éventuelles contraintes naturelles liées aux risques de carrière et d'une éventuelle pollution ont été identifiées ;
- Des études de sol, de pollution et vibratoire sont en cours pour préciser les éventuels risques et nuisances.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Analyse environnementale de site réalisée par Bio-Concept Conseil

9. Engagement et signature

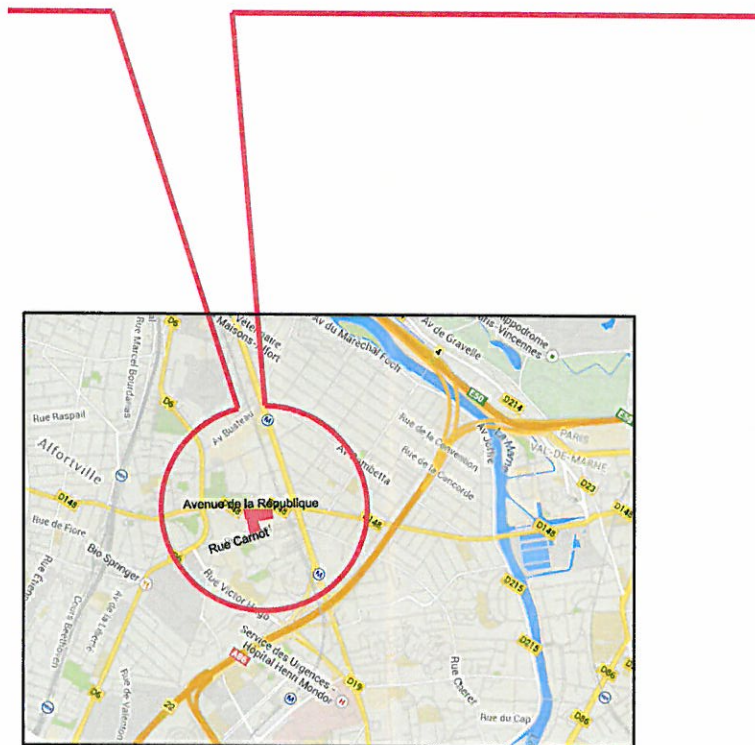
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

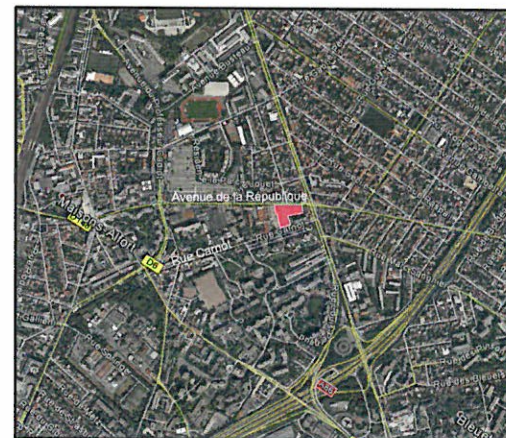
Signature



92-94 AV. DE LA REPUBLIQUE - 75-81 RUE CARNOT
MAISON ALFORT



Echelle: 1/20000



VUE AERIENNE
Echelle: 1/20000

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ENSEMBLE IMMOBILIER
Logements-Résidence pour personnes âgées

92-94, AVENUE DE LA REPUBLIQUE et 75-81, RUE CARNOT
94 700 MAISON-ALFORT

ANNEXE 8-1.2 - PLAN DE SITUATION

MAITRE D'OUVRAGE

VINCI IMMOBILIER
1, COURS DE L'ILE SEGUIN
92 100 BOULOGNE

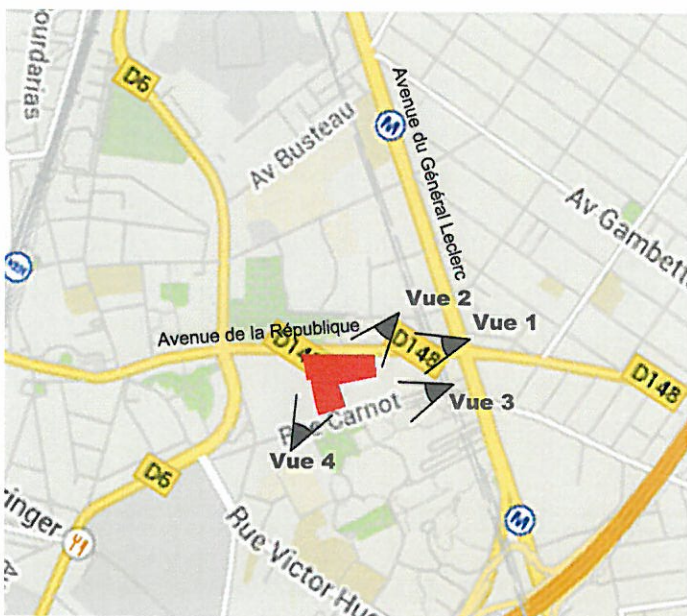
tél:01.55.38.80.00



PLAN DE SITUATION

ECHELLE:

DATE: 22 OCTOBRE 2014



REPERAGE DES VUES



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ENSEMBLE IMMOBILIER
Logements-Résidence pour personnes âgées

92-94, AVENUE DE LA REPUBLIQUE et 75-81, RUE CARNOT
94 700 MAISON-ALFORT

ANNEXE 8-1.3 Photos de la zone d'implantation
Environnement proche et lointain

MAITRE D'OUVRAGE

VINCI IMMOBILIER
1, COURS DE L'ILE SEGUIN
92 100 BOULOGNE

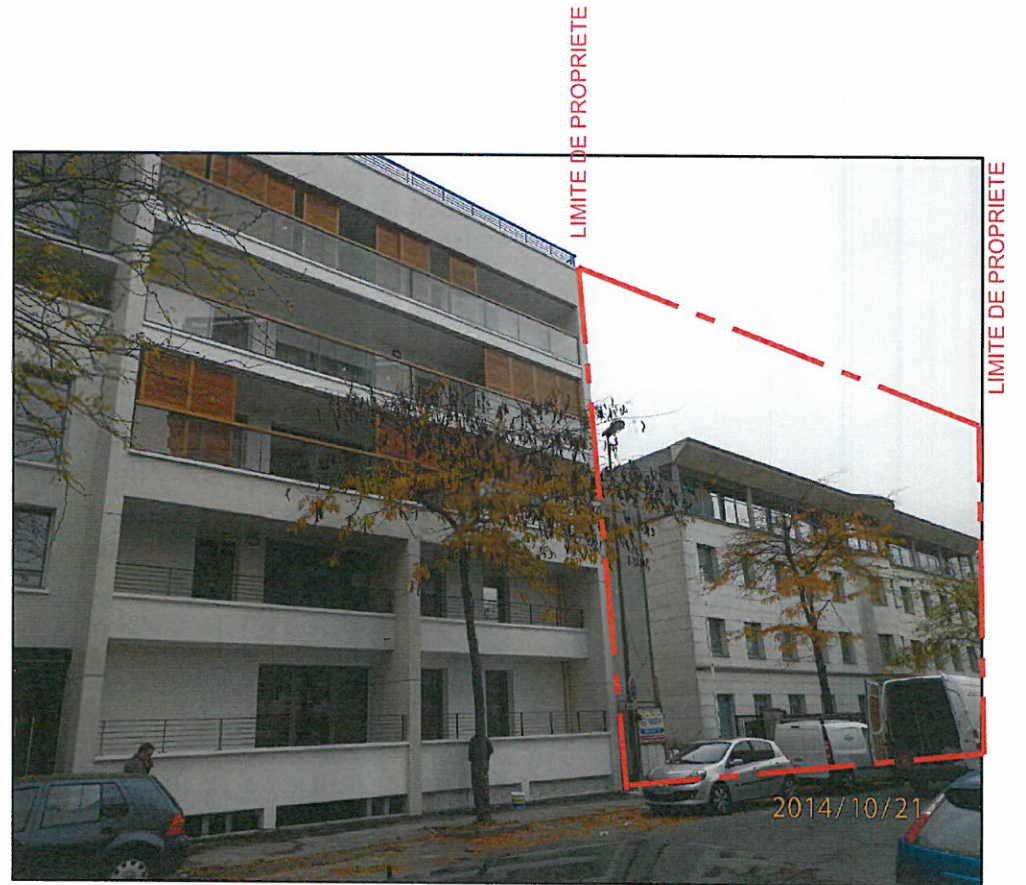
tél:01.55.38.80.00

ECHELLE:

DATE: 22 OCTOBRE 2014



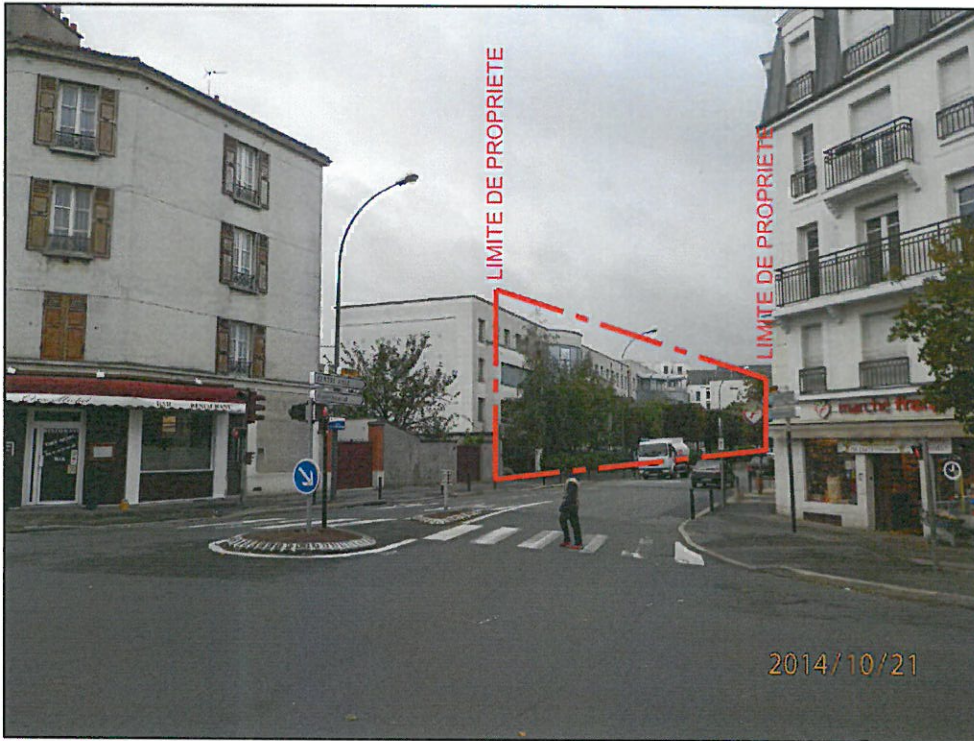
VUE 3 LOINTAINE
Rue Carnot



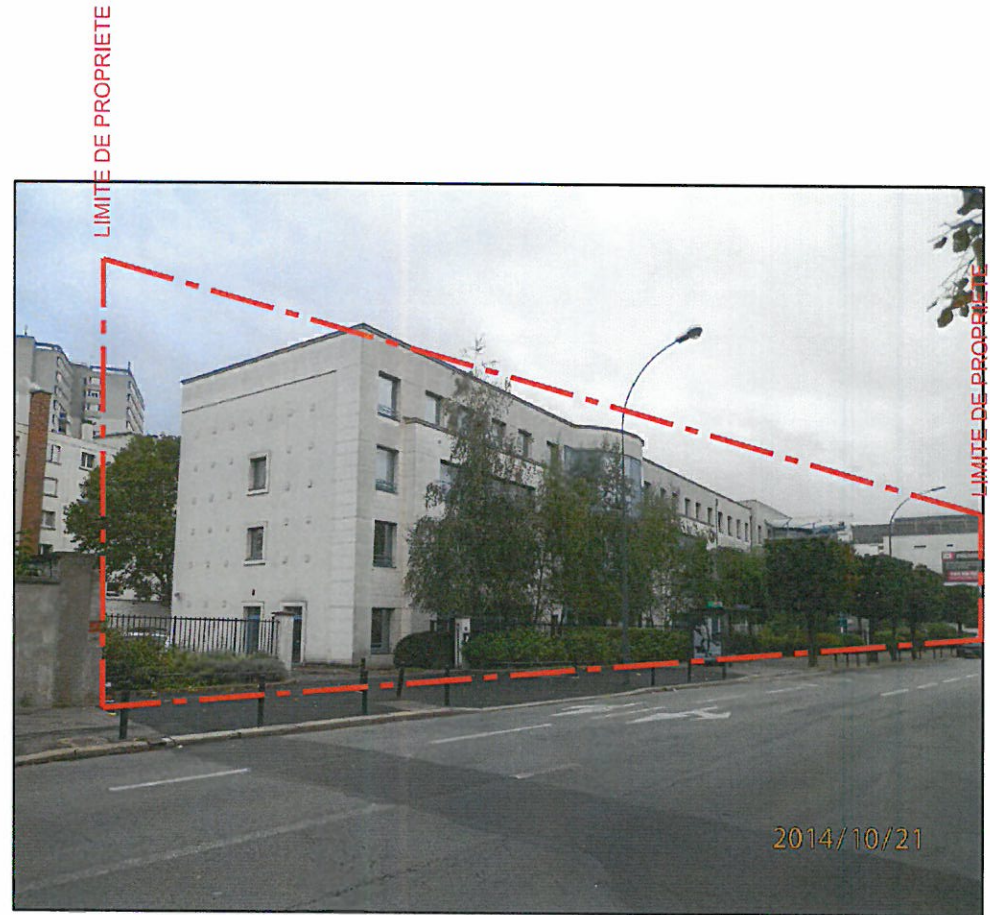
VUE4 PROCHE
Rue Carnot

PHOTOS RUE CARNOT

|



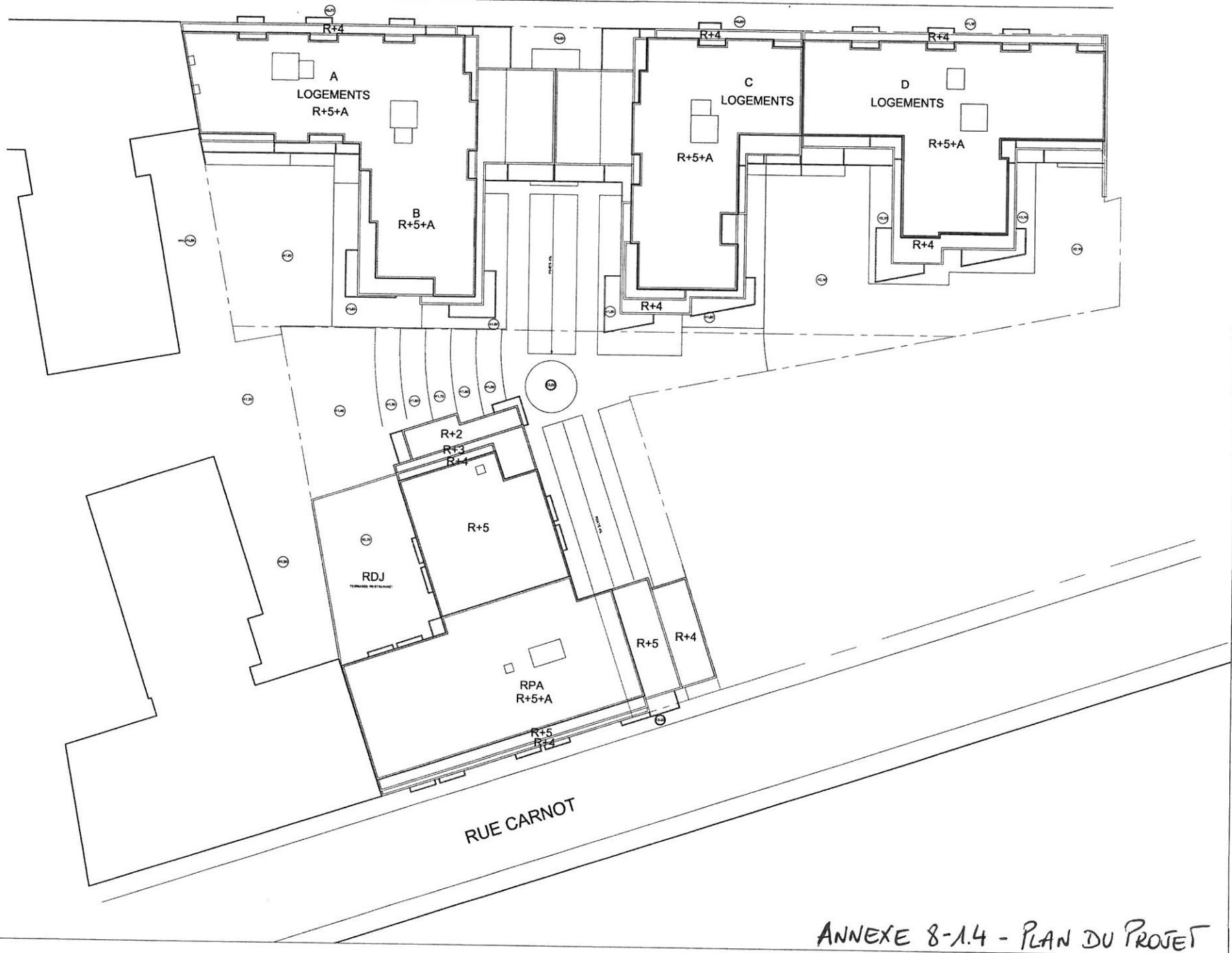
VUE 1 LOINTAINE
Intersection bd de la République/Avenue du Gal Leclerc



VUE 2 PROCHE
Bd de la République

PHOTOS AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Avenue de la République



ANNEXE 8-1.4 - PLAN DU PROJET



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

**IMMEUBLES DE LOGEMENTS
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES**

92-94, AVENUE DE LA REPUBLIQUE et 75-81, RUE CARNOT
94 700 MAISON-ALFORT

ANNEXE 8-1.5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

VINCI IMMOBILIER
1, COURS DE L'ILE SEGUIN
92 100 BOULOGNE

tél:01.55.38.80.00

ECHELLE: 1/2000

DATE: 22 OCTOBRE 2014
